

Papillomavirus : les ados doivent désormais être allongés ou assis par terre après leur vaccination



Une adolescente se fait vacciner contre le papillomavirus dans son collège à Caen, le 6 octobre 2023. Martin ROCHE / OUEST-FRANCE

Deux semaines après la mort d'un adolescent qui a fait un malaise après sa vaccination contre le papillomavirus, et un mois et demi après le lancement de la campagne nationale dans les collèges, l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) demande ce mardi 14 novembre aux professionnels de santé de maintenir allongés ou assis par terre, durant 15 minutes, les jeunes venant d'être vaccinés.

Lors des quinze minutes qui suivent [leur vaccination contre le papillomavirus](#), les adolescents doivent rester allongés ou assis par terre, préconise l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) ce mardi 14 novembre 2023, deux semaines après [la chute mortelle d'un élève de 12 ans dans son collège de Loire-Atlantique](#).

Des consignes plus précises

Le document de l'ANSM, consulté par l'agence *France-Presse* (AFP), met à jour les consignes de « **surveillance post-vaccination** » à destination des professionnels de santé, qui étaient jusque-là seulement tenus de surveiller durant 15 minutes les élèves venant d'être vaccinés.

L'un des principaux effets indésirables du vaccin étant le risque de « **malaise** », « **il est important que des mesures simples soient mises en place afin d'éviter toute blessure : les personnes vaccinées doivent rester allongées (sur des tapis de sol ou couvertures) ou assises par terre adossées à un mur dans un espace dégagé** », détaille l'agence.

Des malaises « peu fréquents »

Les malaises post-vaccinaux, parfois de brèves pertes de connaissance, sont « **peu fréquents et rapidement résolutifs** », explique encore l'ANSM, toujours citée par l'AFP. Ils peuvent être le résultat d'une « **réaction psychogène à l'injection** » et « **peuvent s'accompagner de tremblements ou de raideurs** ».

Fin octobre, un enfant de 12 ans est mort après sa vaccination contre le papillomavirus au collège Saint-Dominique à Saint-Herblain, près de Nantes. Dans sa chute, liée à un malaise, le collégien a subi un traumatisme crânien. Son état s'est dégradé les jours suivants. Le parquet de Nantes a ouvert une enquête pour homicide involontaire.

La campagne de vaccination de collégiens en classe de 5^e contre les papillomavirus humain (HPV), à l'origine de nombreux cancers comme celui du col de l'utérus, a été lancée début octobre en France. Elle n'est pas obligatoire.